



Tout va très bien Madame la Ministre ...

jeudi 2 février 2017, par [Bariaud](#)

CFDT-Culture, CFDE-Culture, CGT-Culture, SNAC-FSU, Sud-culture, Solidaires, UNSA-Culture

Tout va très bien Madame la Ministre ...

Le 13 janvier, par une lettre à l'adresse de la ministre, les organisations syndicales CFTC-Culture, CFDT-Culture, CGT-Culture, SNAC-FSU, Sud-Culture Solidaires et UNSA-Culture demandaient solennellement à être reçues pour évoquer avec elle les questions parmi les plus prégnantes du moment, à savoir **l'urgence sociale**.

Sous ce vocable, de nombreux dossiers visant à améliorer concrètement les carrières des personnels et leur situation professionnelle sont toujours en attente d'arbitrage au cabinet, ou bien « à l'étude » en administration centrale ou au guichet unique de la Fonction publique. Les plus importants sont :

- le repyramidage de la filière administrative,
- la revalorisation de la filière scientifique,
- la levée de dérogation à l'emploi titulaire,
- l'application de l'accord du 8 juillet 2015 relatif aux agents contractuels,
- la résorption de la précarité,
- la poursuite de la revalorisation de certaines grilles salariales,
- la protection sociale complémentaire...
- des créations de postes pour couvrir les besoins,

En formulant cette demande d'audience, nous considérons qu'Audrey Azoulay ne peut se dérober à la responsabilité politique qui lui incombe de tout mettre en œuvre, jusqu'aux derniers jours de son mandat, pour renforcer le service public culturel. Il s'agit de garantir l'ensemble de ses missions, dans les territoires notamment, pour mieux venir en appui aux professionnels, mieux co-construire des politiques publiques culturelles avec les Collectivités territoriales et, *in fine*, être mieux au service de la population. Nos DRAC restent l'outil le plus adéquat pour ce projet, encore faudrait-il qu'Audrey Azoulay soit en mesure de se faire entendre du gouvernement.

La question essentielle des concours fait aussi l'unanimité parmi les personnels et les services comme chantier indispensable à consolider, renforcer, dynamiser ... C'est en effet l'outil premier de l'égalité de traitement comme moyen d'accès à la Fonction publique et au renouvellement des populations au sein du ministère dans le respect de la diversité. C'est la garantie offerte par l'État d'améliorer concrètement les carrières des personnels. Cela nécessite une organisation plus fluide de recensement des besoins et un dialogue approfondi entre la tutelle, ses établissements et ses services, ainsi qu'avec les organisations syndicales.

Protéger les personnels contre le dumping social et les attaques du marché doit être également une préoccupation constante pour Audrey Azoulay. C'est vrai pour le service public de l'archéologie préventive dont les personnels attendent en vain un soutien fort de la ministre, mais c'est le cas aussi pour la Réunion des Musées Nationaux-Grand Palais, le réseau des musées nationaux, celui des écoles d'architecture et d'art et, plus généralement, l'ensemble des réseaux du service public culturel, sans oublier la politique immobilière de l'État qui fait des ravages en matière de conditions de travail !

A tous ces dossiers persistants et auxquels Audrey Azoulay répond imparfaitement, voire ne répond pas, sont venus s'ajouter ces derniers jours les projets de démembrement de la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France et du risque de fermeture du Musée national de la céramique de Sèvres ; rien que cela !

A ce jour, nous n'avons aucune réponse de la Ministre à notre demande d'audience.

A quelques semaines de la fin de son mandat, Audrey Azoulay doit tout mettre en œuvre pour évaluer positivement ces dossiers essentiels à l'amélioration des carrières des personnels et à leur situation professionnelle, pour préserver et renforcer les missions de service public du ministère de la Culture sur l'ensemble du territoire, que ce soit en administration centrale, en services à compétence nationale, en directions régionales des affaires culturelles ou dans les établissements.

Pour la culture !

Pour le service public de la Culture

Et pour l'amélioration de la situation du personnel du Ministère de la Culture

Paris, le 20 janvier 2017

Le 13 janvier, par une lettre à l'adresse de la ministre, les organisations syndicales CFTC-Culture, CFDT-Culture, CGT-Culture, SNAC-FSU, Sud-Culture Solidaires et UNSA-Culture demandaient solennellement à être reçues pour évoquer avec elle les questions parmi les plus prégnantes du moment, à savoir l'urgence sociale. Sous ce vocable, de nombreux dossiers visant à améliorer concrètement les carrières des personnels et leur situation professionnelle sont toujours en attente d'arbitrage au cabinet, ou bien « à l'étude » en administration centrale ou au guichet unique de la Fonction publique.

Les plus importants sont :

- le repyramidage de la filière administrative,
- la revalorisation de la filière scientifique,
- la levée de dérogation à l'emploi titulaire,
- l'application de l'accord du 8 juillet 2015 relatif aux agents contractuels,
- la résorption de la précarité,
- la poursuite de la revalorisation de certaines grilles salariales,
- la protection sociale complémentaire...

- des créations de postes pour couvrir les besoins.

En formulant cette demande d'audience, nous considérons qu'Audrey Azoulay ne peut se dérober à la responsabilité politique qui lui incombe de tout mettre en œuvre, jusqu'aux derniers jours de son mandat, pour renforcer le service public culturel. Il s'agit de garantir l'ensemble de ses missions, dans les territoires notamment, pour mieux venir en appui aux professionnels, mieux co-construire des politiques publiques culturelles avec les Collectivités territoriales et, in fine, être mieux au service de la population. Nos DRAC restent l'outil le plus adéquat pour ce projet, encore faudrait-il qu'Audrey Azoulay soit en mesure de se faire entendre du gouvernement.

La question essentielle des concours fait aussi l'unanimité parmi les personnels et les services comme chantier indispensable à consolider, renforcer, dynamiser ... C'est en effet l'outil premier de l'égalité de traitement comme moyen d'accès à la Fonction publique et au renouvellement des populations au sein du ministère dans le respect de la diversité. C'est la garantie offerte par l'État d'améliorer concrètement les carrières des personnels. Cela nécessite une organisation plus fluide du recensement des besoins et un dialogue approfondi entre la tutelle, ses établissements et ses services, ainsi qu'avec les organisations syndicales.

Protéger les personnels contre le dumping social et les attaques du marché doit être également une préoccupation constante pour Audrey Azoulay. C'est vrai pour le service public de l'archéologie préventive dont les personnels attendent en vain un soutien fort de la ministre, mais c'est le cas aussi pour la Réunion des Musées Nationaux Grand Palais, le réseau des musées nationaux, celui des écoles d'architecture et d'art et, plus généralement, l'ensemble des réseaux du service public culturel, sans oublier la politique immobilière de l'État qui fait des ravages en matière de conditions de travail !

A tous ces dossiers persistants et auxquels Audrey Azoulay répond imparfaitement, voire ne répond pas, sont venus s'ajouter ces derniers jours les projets de démembrement de la Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France et du risque de fermeture du Musée national de la céramique de Sèvres ; rien que cela !

A ce jour, nous n'avons aucune réponse de la Ministre à notre demande d'audience.

A quelques semaines de la fin de son mandat, Audrey Azoulay doit tout mettre en œuvre pour clôturer positivement ces dossiers essentiels à l'amélioration des carrières des personnels et à leur situation professionnelle, pour préserver et renforcer les missions de service public du ministère de la Culture sur l'ensemble du territoire, que ce soit en administration centrale, en services à compétence nationale, en directions régionales des affaires culturelles ou dans les établissements.

Pour la culture ! Pour le service public de la Culture Et pour l'amélioration de la situation du personnel du Ministère de la Culture.

Paris, le 30 janvier 2017